

LE CONSEIL DES SAGES



Le **CONSEIL DES SAGES** de Fondettes (**CSF**) réunit au maximum dix Fondettois de 71 ans et plus sans activité professionnelle ni municipale. Le rôle du **CONSEIL DES SAGES** est essentiel pour notre commune. Ses membres seront appelés à émettre des avis sur diverses questions économiques et sociétales avec une priorité : **examiner la place des seniors dans la ville.**

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET CITOYENS

- ▶ Donner aux aînés **un rôle actif dans la commune.**
- ▶ Permettre aux élus municipaux de s'entourer **des conseils de leurs aînés.**
- ▶ Permettre aux aînés **d'émettre un avis sur le budget.**
- ▶ Mettre en place des **actions de solidarité** en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes.

*Participer, proposer,
s'engager !*

Lancement
CONSEIL DES SAGES
en janvier
2025



CALENDRIER

• **10 octobre** : ouverture de l'appel à candidatures • **30 novembre** : **clotûre des candidatures** • **décembre** : sélection de 5 candidatures retenues par le bureau municipal de Fondettes et organisation d'un tirage au sort de 5 Fondettois inscrits sur les listes électorales



POURQUOI

UN CONSEIL DES SAGES ?

Le CONSEIL DES SAGES a un pouvoir consultatif s'inscrivant dans une démarche participative importante pour la ville de Fondettes. C'est une instance de concertation amenée à formuler des avis, à faire des propositions sur des dossiers d'intérêt général concernant la commune.

Le CONSEIL DES SAGES, instance de consultation et de concertation, peut intervenir à l'initiative de la municipalité sur des sujets ou des questions préalablement définis.

► COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL DES SAGES ?

Le CONSEIL DES SAGES se réunit sur saisine de la municipalité pour découvrir le fonctionnement de la collectivité, assister à une présentation du budget et assister à des actions éducatives et projets intergénérationnels avec le Conseil Municipal des Jeunes (cérémonies de commémoration, visite de la cuisine centrale...).

Le CONSEIL DES SAGES se réunira le mercredi, une fois par trimestre, dans la salle du Conseil municipal.

► QUI PEUT CANDIDATER ?

Pour être candidat, il faut remplir plusieurs conditions :

- être âgé de 71 ans et plus,
- être inscrit sur les listes électorales,
- ne pas occuper et ne pas avoir occupé de mandat municipal sur les six dernières années sur la ville de Fondettes ou dans une autre commune,
- résider sur le territoire de la ville de Fondettes,
- ne pas être président d'une association ou responsable d'un parti politique,
- deux conjoints ne peuvent pas siéger ensemble,
- vouloir s'engager de manière volontaire et à titre individuel.

Les personnes intéressées pour devenir membre du CONSEIL DES SAGES doivent adresser leur candidature motivée à Monsieur le Maire de Fondettes.

► COMMENT FAIRE ?

- Répondre à l'appel à candidature de la ville de Fondettes
- Déposer le dossier dûment complété dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de l'Hôtel de ville. Vous pouvez l'adresser par mail à : mairie@fondettes.fr

Retrouvez toutes les informations sur www.fondettes.fr
ou en appelant le **02 47 88 11 36**



DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner à l'Hôtel de ville

(à déposer à l'accueil, dans la boîte aux lettres
ou par mail à l'adresse suivante : mairie@fondettes.fr)

Ouverture des candidatures le 10 octobre 2024

Clôture des dossiers le 30 novembre 2024 à 17 heures

Je soussigné(e),

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Date de naissance (*fournir une copie d'une pièce d'identité valide*)

- Atteste sur l'honneur ne pas exercer un mandat municipal dans l'année en cours et ne pas avoir exercé un mandat municipal depuis les six dernières années.
- Souhaite faire acte de candidature au CONSEIL DES SAGES de la ville de Fondettes.

Fait à

Le
Signature

VILLE DE

FOND^hDETTES

AU COEUR DU VAL DE LOIRE



**UNE VILLE PROCHE
DE VOUS !**

www.fondettes.fr

